



ARALg

association royale
des architectes de liège

Mardi 1^{er} octobre 2019

Exposé technique SOPREMA
Assemblée générale ARALg

LA GRENOUILLE OCTOBRE 2019

Nous avons l'honneur de vous inviter à notre assemblée
qui se tiendra au siège de l'ARALg,
12 quai des Ardennes 12 à 4020 Liège

Le mardi 1^{er} octobre 2019

ORDRE DU JOUR

17H30 **Assemblée générale**

- Lecture et approbation du P.V. de la réunion du 7 mai 2019
- Correspondances et communications
- Désignation des vérificateurs aux comptes
- Divers

18H45 Exposé technique **SOPREMA**

Domaine d'étanchéité bitumineuse, synthétique & liquide

- Présentation générale et spécifiquement du département Roof Consulting
- Points d'attention sur les exigences BRoofT1 et les ATG
- Aide technique apportée aux prescripteurs

Orateur : **Nicolas ELECTEUR**, conseiller en spécification & process,
+32.476 60 58 96 - nelecteur@soprema.be - www.soprema.be

19H45 Catering **"Un peu de tout" & dégustation vin**

Inscription souhaitée



A VOS AGENDAS !

✘ 01 octobre 2019	ARALg assemblée générale Exposé technique SOPREMA
✘ 12 novembre 2019	ARALg assemblée générale AR-CO L'assurance de la responsabilité civile professionnelle À confirmer
✘ 3 décembre 2019	ARALg assemblée générale



EXPERTS IN WATERPROOFING & INSULATION

- ✓ Fournisseur complet pour l'ensemble de l'enveloppe du bâtiment
- ✓ Grande expertise pour toutes les solutions d'étanchéité et d'isolation
- ✓ Gamme étendue d'isolants 100% naturels à base de fibres de bois PAVATEX
- ✓ Formations pratiques dans le nouveau centre de formation Club Expert
- ✓ Roof Consulting : conseils et supports techniques sur mesure



ÉTANCHÉITE BITUMÉUSE

ISOLATION THERMIQUE

ISOLATION NATURELLE

ÉTANCHÉITE SYNTHÉTIQUE

ÉTANCHÉITE LIQUIDE



INFORMATION LEGISLATIVE

L'ASSURANCE DE LA RESPONSABILITÉ CIVILE PROFESSIONNELLE

La **2e loi** relative à l'assurance de la responsabilité civile professionnelle des architectes, des géomètres-experts, des coordinateurs de sécurité-santé et autres prestataires du secteur de la construction de travaux immobiliers et portant modification de diverses dispositions légales en matière d'assurance de responsabilité civile dans le secteur de la construction **est entrée en vigueur au 1er juillet 2019.**

La précédente était déjà d'application depuis le 1er juillet 2018 (Loi du 31 mai 2017 relative à **l'assurance obligatoire de la responsabilité civile décennale** des entrepreneurs, architectes et autres prestataires du secteur de la construction de travaux immobiliers et portant modification de la loi du 20 février 1939 sur la protection du titre et de la profession d'architecte.

Information AR-CO à venir tout prochainement en nos locaux.

LE CODE DE DROIT ECONOMIQUE - LES OBLIGATIONS ADMINISTRATIVES

Lien vers le document établi par le **SPF Economie en date du 28.08.2019**

<https://economie.fgov.be/sites/default/files/Files/Entreprises/Guidelines-professions-liberales.pdf>

Par notre Confrère Benoît CUSTERS, le sujet fut présenté en seconde partie de notre réunion technique du 7 mai 2019.

La fiche d'information du cabinet d'architecte à transmettre :

- Informations générales :
Coordonnées & titres
Législation applicable et juridiction compétente
Caractéristiques principales de la prestation de services
Assurance professionnelle

- Informations particulières :
Prix du service déterminé
Modalités de paiement
Résiliation du contrat
Délai de livraison du "produit" et modalités
Règles professionnelles applicables
Responsabilités et garanties

Information du client pour le traitement et l'échange des ses données personnelles dans le cadre de la législation se son dossier :

- Quelles données et qui en est responsable
- Qui collecte celles-ci
- Comment les stocker
- Qui y aura accès
- Les droits

Le formulaire de consentement pour traiter et échnager les données :

- La mission confiée
- La situation du bien
- Les renseignements personnelles

Sur simple demande, l'exposé et divers documents établis sont communiqués aux membres en ordre de cotisation.

ELECTIONS STATUTAIRES ARALg

Lors de l'assemblée générale du mois de novembre, il sera procédé aux élections statutaires 2019 afin de renouveler partiellement les comités et commissions suivants :

- **Comité directeur - 2 mandats vacants**
Candidats rééligibles :
Philippe MEILLEUR
Marc ZWEBER
- **Comité juridique - 4 mandats vacants**
Candidat rééligible :
Jean GLAUDE
- **Commission des mitoyennetés - *non limité***
Candidats rééligibles :
Bernard DUTILLEUX
Zdenek HORACEK
Daniel MANIA
- **Conseil de discipline - *2 mandats vacants***
Candidat rééligible :
Jean-Claude BROUILLARD
- **Comité d'entraide - *non soumis aux élections statutaires***

Vous souhaitez devenir un membre actif, rejoignez-nous en proposant votre candidature écrite au comité directeur de l'ARALg avant le 21-10-2019

- condition, être membre effectif en ordre de cotisations -

BARBECUE ARALg - 2019



Voici nos participants réunis à Bérinzenne



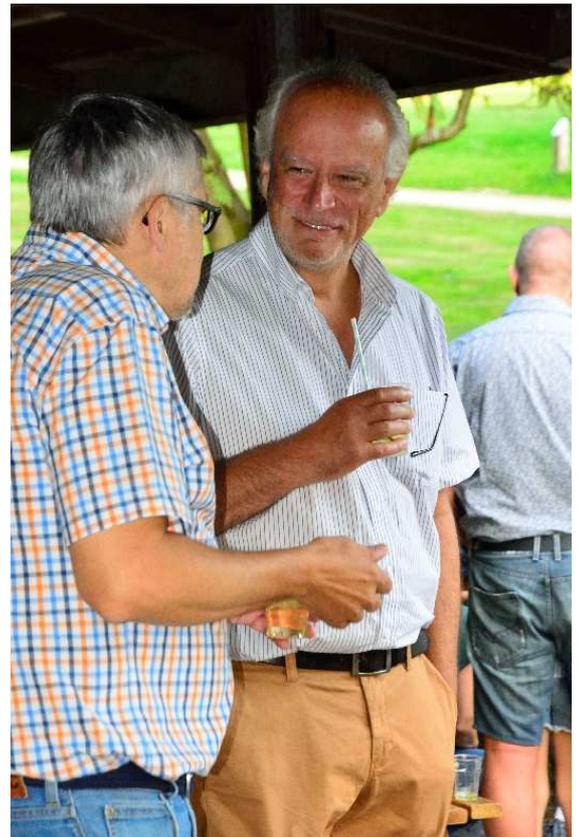
Georges.
Marie-Aude & Alix.



Luc & Alain.
Benoît, maître du feu

Duo d'experts, Marc & Pierre-Yves Voz.

A sa table, le Président préside....



La nursery,
partagée par Emilie et Justine, deux jeunes mamans.
- Liou & Clarence -



Merci de nous avoir rejoints.



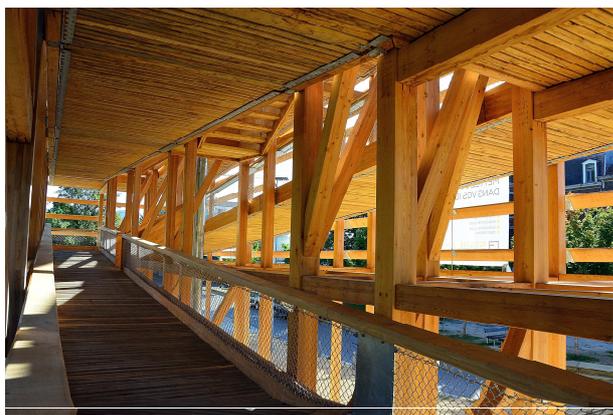
Benoît Custers - Georges Foulon

PASSERELLE VIVEGNIS

PROMENADE ARCHITECTURALE A LIEGE QUARTIER NORD.

Dans l'édition de septembre de la Grenouille, nous annonçons la création d'un passage place Vivegnis-Coteaux de Liège/Citadelle.

Je l'ai visité et photographiquement je vous livre quelques détails.



*À gauche : Rampe d'accès au 1^{er} étage.
À droite : Rampe d'accès au 2^{ème} étage.*

*Liaison métallique poutre-colonne.
Liaison entre oblique et colonne.*



- Lors de notre visite d'essai "Liège - Promenade architecturale QUARTIER NORD", venez nombreux, vous serez étonnés des découvertes à faire dans ce quartier. -

Urbanisme.

La volonté de découvrir la nature à Liège se traduit, entre autres, par des réalisations telles que :

- à Fragnée : la liaison Belle Liégeoise- parc de la Boverie.
- à St-Léonard : la liaison place Vivegnis- Coteaux de Liège/Citadelle.

Félicitons la Ville pour ses initiatives.

Voilà qui fait honneur au bois, à ses réalisateurs et à ses auteurs *l'Asso. Moment. Cornet – Richard.*

G. Foulon

EXPRESSION

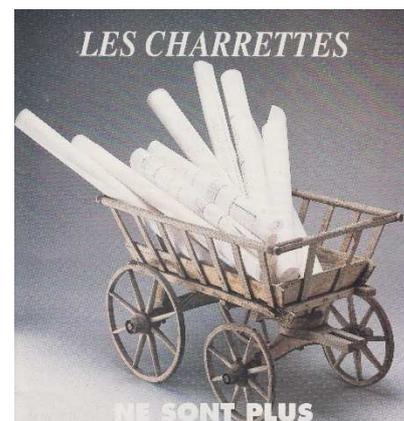
ETRE CHARRETTE

Lorsqu'on est vraiment en retard sur un projet, on dit parfois, de manière familière, qu'on «est charrette». Une expression remontant au XIXe siècle et qui est apparue au départ dans le jargon des -architectes.

A l'époque, lorsqu'ils étaient à la traîne au moment de rendre leur travail, les étudiants des Beaux-Arts de Paris avaient recours à de véritables -charrettes de livreurs de la gare Montparnasse, près de leur école. Ces véhicules transportaient en -urgence les -panneaux sur lesquels les architectes en herbe réalisaient leurs

dessins, depuis leur atelier jusqu'à la salle des -examens, au centre de la capitale.

Avant le départ de la charrette il règne dans les ateliers une ambiance survoltée où tout le monde « est charrette » ou « fait charrette », et s'invective à grand coup de « charrette au cul ! ».



MONTANTS DES COTISATIONS 2019

Cotisations 2019	Montants	Activités	Publications
Membre effectifs*	135,00	V	V
Membre aspirants**	85,00	V	V
Stagiaires OA 1 ^{ère} année	0,00	V	V
Stagiaires OA 2 ^{nde} année	25,00	V	V
Retraités*	85,00	V	V
Anciens membres sans activité***	0	X	V
ARALg Bpost banque : IBAN BE02 0000 1487 4140			
Communication : Nom + Prénom + cotisation 2019			

* possèdent seuls le droit de vote

** sont aspirants, les membres qui n'ont pas entamé leur cinquième année consécutive de membre à l'ARALg et qui n'ont pas fait la demande de devenir membre effectif. Dès la sixième année, le membre aspirant devient automatiquement membre effectif.

*** s'entend par activité dans le cadre de l'exercice de sa profession. Une charge de course est une activité ; la participation à une association professionnelle, non.